



## Communiqué de presse

Date

09.08.2006

---

### 13 Laboratoires reconnus pour les analyses de sol

La qualité du travail de treize laboratoires en matière d'analyses de sol prescrites dans le cadre des prestations écologiques requises (PER) a été reconnue pour la période de culture 2006/2007. Ces organismes ont passé avec succès un test interlaboratoires organisé par la Station de recherche Agroscope Reckenholz-Tänikon ART. Par rapport à l'année dernière, tous les laboratoires inscrits ont rempli les exigences, à l'exception d'un seul. Le niveau de qualité des laboratoires participants est particulièrement élevé, en comparaison internationale également.

Lorsque les résultats d'analyses de sol sont utilisés pour le calcul de la fumure, des informations complémentaires à celles exigées pour les PER sont nécessaires. Une analyse unique des propriétés du site est aussi souhaitable. A cet effet, ART offre aux laboratoires intéressés de participer à un test interlaboratoires complémentaire.

Les laboratoires d'analyse de sol reconnus dans le cadre PER, comme ceux recommandés dans le cadre du calcul de la fumure et de l'étude des sites figurent sur la liste ci-dessous. Cette liste peut aussi être téléchargée depuis le site internet [http://www.art.admin.ch/dms\\_files/02511\\_fr.pdf](http://www.art.admin.ch/dms_files/02511_fr.pdf). Trois laboratoires parmi les 15 participants aux tests sont en mesure d'offrir les 3 groupes d'analyses à leurs clients.

Les laboratoires inscrits aux tests reçoivent tous les mêmes échantillons de sols, qu'ils doivent analyser en appliquant les « Méthodes de référence des stations fédérales de recherche agronomique ». Ils peuvent ainsi obtenir leur reconnaissance, renouvelée chaque année. La mise en valeur annuelle des données permet par ailleurs de détecter d'éventuelles faiblesses des procédures analytiques et d'y remédier. Les tests interlaboratoires garantissent une qualité élevée et durable des résultats d'analyses, au bénéfice de tous les intéressés.

Les analyses de sol prescrites dans le cadre PER comprennent au minimum les paramètres pH, Phosphore et Potassium. Une analyse de la teneur en humus ( $C_{org}$ ) est également requise sur chaque parcelle de grandes cultures. Les analyses du phosphore et du potassium sont à exécuter selon la méthode à l'acétate d'ammonium + EDTA (AAE10), selon une décision de l'office fédéral de l'agriculture.

### **Analyses de sol pour les prestations écologiques requises (PER)**

Conformément aux PER, l'ordonnance sur les paiements directs (OPD) requiert de chaque agriculteur une analyse de toutes ses parcelles au moins une fois tous les 10 ans. Font exception à cette règle les surfaces dont la fumure est interdite, les prairies peu intensives (art. 46 OPD) et les pâturages permanents. Les exploitations qui n'importent aucun engrais azoté ou phosphaté sont d'une manière générale dispensées de l'analyse du sol si leur charge en bétail ne dépasse pas les valeurs suivantes : 1.7 unités de gros bétail-fumure (UGBF)/ha dans la zone de grandes cultures et la zone intermédiaire, 1.4 UGBF/ha dans la zone des collines, 1.2 UGBF/ha dans la zone de montagne I, 1.0 UGBF/ha dans la zone de montagne II, 0.8 UGBF/ha dans les zones de montagne III et IV et à condition que, compte tenu des analyses de sol effectuées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999, aucune parcelle ne se situe dans les classes de fertilité « riche » (D) ou « très riche » (E) au sens des « Données de base pour la fumure des grandes cultures et des herbages (DBF-GCH) », édition 2001.

Des résultats d'analyses pour chaque parcelle permettent de répartir les engrais de manière optimale. Ces résultats doivent provenir d'un laboratoire reconnu utilisant des méthodes convenues (art. 14 OPD).

### **Analyses de sol pour le conseil de fumure**

Les stations Agroscope conseillent de faire analyser les échantillons de sol destinés au conseil de fumure par des laboratoires reconnus, utilisant les méthodes d'analyse qu'elles recommandent. Les laboratoires reconnus pour leur prestation PER ne remplissent pas nécessairement les exigences requises pour l'analyse en vue du conseil de fumure.

L'analyse de sol pour le conseil de fumure comprend quelques paramètres supplémentaires importants pour assurer une fertilisation conforme aux besoins des plantes et à l'environnement. Les informations sur le choix des méthodes et l'interprétation des résultats sont consignées dans les DBF-GCH et dans les documents DBF correspondants sur l'arboriculture, la viticulture et la culture maraîchère. Les instructions sur les modes de prélèvement des échantillons et de remplissage des formulaires d'accompagnement peuvent être obtenues auprès des laboratoires.

La méthode AAE10, prescrite pour les PER, donnent des résultats qui se prêtent mal au conseil de fumure des sols alcalins et argileux. Ces sols sont à analyser avec une méthode alternative (méthodes CO<sub>2</sub> ou H<sub>2</sub>O10).

### **Contacts ou questions :**

René Flisch, chef de projet « Flux de matières »

Agroscope Reckenholz-Tänikon ART, Reckenholzstrasse 191, 8046 Zürich

E-Mail: rene.flisch@art.admin.ch, Tel. 044 377 73 23

Dr. Denise Tschamper, responsable de la communication

Agroscope Reckenholz-Tänikon ART, Reckenholzstrasse 191, 8046 Zürich

E-Mail: denise.tschamper@art.admin.ch, Tel. 044 377 72 69

## Liste des laboratoires reconnus pour les analyses liées aux prestations écologiques requises et au conseil de fumure, pour la période de culture 2006/07

Laboratoire	Analyses PER <sup>1)</sup> AAE10	Analyses pour le conseil de fumure <sup>2)</sup>		
		Grandes cultures Cultures fourragères	Cultures spéciales	Analyses physiques
<b>Sol Conseil</b> Case postale 188, 1260 Nyon	+	+	+	+
<b>Ibu – Labor für Boden- und Umwelanalytik</b> Postfach 150, 3602 Thun	+	+	+	+
<b>Agroscope Reckenholz-Tänikon ART</b> Reckenholzstrasse 191, 8046 Zürich	+	+	+	+
<b>LBBZ Arenenberg</b> Bodenlabor, 8268 Salenstein	+	+	+	
<b>Labor Ins AG</b> Herrenhalde 80, 3232 Ins	+	+	+	
<b>Schw. Hochschule für Landwirtschaft</b> Länggasse 85, 3052 Zollikofen	+	+		+
<b>THURLAB AG</b> Wilerstrasse 18a, 8370 Sirnach	+		+	+
<b>AgroLab Swiss GmbH</b> Oberfeld 3, 6037 Root	+			+
<b>Ecole et stations agricoles cantonales de Grange-Verney</b> , 1510 Moudon	+			
<b>Huert &amp; Co.</b> Wilerstrasse 2, 3262 Suberg	+			
<b>Verband Schw. Gärtnermeister</b> Beratungsdienst, 3425 Oeschberg-Koppigen	+			
<b>Ecole d'ingénieurs de Lullier</b> Laboratoire des Sols, 1254 Jussy	+			
<b>Landw. Labor Dr. Janssen GmbH</b> Rotwiese 3, D-37191 Gillersheim	+			
<b>Analysa Bodenberatung-Umwelttechnik AG</b> Haubenstrasse 4, 3672 Oberdiessbach				+

<sup>1)</sup> pH, C<sub>org.</sub>, P et K dans l'extrait à l'acétate d'ammonium + EDTA

<sup>2)</sup> Analyses recommandées pour le conseil de fumure et pour l'analyse physique

Grandes cultures et cultures fourragères: pH, C<sub>org.</sub> (humus), P, K, Ca et Mg dans l'extrait à l'acétate d'ammonium + EDTA, P et K dans l'extrait à l'eau saturée de CO<sub>2</sub>, Mg dans l'extrait au CaCl<sub>2</sub>, calcaire

Cultures spéciales: pH, C<sub>org.</sub> (humus), P, K, Ca et Mg dans l'extrait à l'acétate d'ammonium + EDTA, P, K, Ca et Mg dans l'extrait à l'eau (1:10), calcaire

*Ces analyses sont exigées par les organisations professionnelles en cultures spéciales*

Analyses physiques: pH, C<sub>org.</sub> (humus), texture (argile, silt et sable) pour la caractérisation du site

### Programmes d'analyses, nombre de participants et reconnaissance

Programmes d'analyses	Analyses	Participants	Reconnues
Prestations écologiques reprises	pH, C <sub>org.</sub> , P, K <sup>1)</sup>	13	13
Conseil de fumure grandes cultures	pH, C <sub>org.</sub> , P, K, Mg, Kalk <sup>2)</sup>	6	6
Conseil de fumure cultures spéciales	pH, C <sub>org.</sub> , P, K, Mg, Ca, Kalk <sup>3)</sup>	6	6
Analyses physiques	pH, C <sub>org.</sub> , Körnung	9	7

<sup>1)</sup> Dosages de P et K dans l'extrait à l'acétate d'ammonium + EDTA

<sup>2)</sup> Dosages de P et K dans l'extrait à l'acétate d'ammonium + EDTA et dans l'extrait à l'eau saturée de CO<sub>2</sub>

<sup>3)</sup> Dosages de P, K, Mg et Ca dans l'extrait à l'acétate d'ammonium + EDTA et dans l'extrait à l'eau 1:10